

DÉPARTEMENT DES LANDES

SBVL

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 26

Pouvoirs : 0

Votants : 26

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 27 Février 2026 à 10h00.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de février, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal-Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur POUBLAN André, Délégué Titulaire et Doyen d'âge.

Délégués titulaires présents :

M. BARGELÉS Lionnel, M. BERGERAS Alain, Mme BERGEZ Florence, M. BERNADET Pascal, M. DAVANTÈS Jean-Charles, M. DULAYET Maurice, M. DUVIGNAU Philippe, Mme ERIDIA Martine, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. GARBAY Alain, M. LABORDE Philippe, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LALANNE Guillaume, M. LAURETET Denis, M. LESGOURGUES Régis, M. LOCARDEL Gérard, M. LUBET Alain, Mme MAILLOT Marie-Christine, Mme OMICIUOLO Chantal, M. POUBLAN André, M. VIGNES Jean-Claude,

Délégués suppléants présents :

M. BACHERÉ Robert, M. GUICHENEUY Hervé, M. LANSAMAN Etienne, M. LESCOASTREYRES André, M. TUCOU Max,

Délégués titulaires excusés :

M. BARRY Hervé, M. BRUNET Gilles, M. CASTET Pascal, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. CRABOS Robert, M. DUCOUSSO Jean-Louis, M. DUIZIDOU David, M. LABAT Léopold, M. LAFFITTE Philippe, Mme LANUQUE Véronique, M. MARQUIS Christophe, M. MOLLES Christian, M. PEDEGERT Alain,

Délégués suppléants excusés :

M. HUSTET Hervé, M. LANOT Hervé,

Délégués titulaires absents :

M. CAPERAN Michel, M. CARRERE Christian, M. CASTEL Philippe, M. COUBLUCQ Laurent, M. DARRIBERE Didier, M. DUMAS Fabrice, M. DUTREUILH Damien, M. LALANNE Philippe, M. LARROUTURE Thierry, Mme PEYSALLE Florence, Mme PEGUILHE Isabelle, M. SAKELLARIDES Didier, M. SOUSTRA Thierry, M. TONON Philippe, M. VIDAUCOSTE Sébastien,

Délégués suppléants absents :

M. BOURDE-BARRERE Vincent, Mme DARRIOUMERLE Corinne, M. DARTIGUELONGUE Thierry, Mme DESCLAUX Christelle, Mme HAU Corinne, M. LAULHE Jean-Luc, M. NOVEMBRE Philippe, M. PRAT Jean-Bernard,

Secrétaire de séance : M. LANSAMAN Etienne

Date de convocation : 10 février 2026



DEL2026-04 : Adoption du Compte financier unique 2025.

Monsieur André POUBLAN, Délégué titulaire et Doyen d'âge, est désigné Président de séance pour le vote du Compte financier unique 2025,

Le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat,

Le compte financier unique concernant le budget principal du syndicat pour l'exercice 2025, est soumis à l'approbation des délégués.

Vu le Budget Primitif 2025 en date du 27/03/2025,

Considérant que Monsieur DANÉ Jean-Jacques, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice écoulé les finances du budget principal du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	12 589.19	932 882.06	945 471.25
Dépenses	9 288.92	926 497.62	935 786.54
Différences entre les titres et les mandats	3 300.27	6 384.44	9 684.71
Résultats antérieurs reportés	54 341.90	1 256 041.22	1 310 383.12
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	57 642.17	1 262 425.66	1 320 067.83

Il est demandé à Messieurs et Mesdames les délégués, de bien vouloir émettre un avis favorable à l'adoption du compte financier unique du budget principal du syndicat pour l'exercice 2025, dont les principaux résultats sont rappelés dans le tableau ci-dessus,

LE CONSEIL SYNDICAL,

VU :

- le rapport sur le CFU 2025 présent dans la note relative à la séance du 27 février 2026, ci-annexée

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,



- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au syndicat du bassin versant des Luys,
- Le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget principal du syndicat du bassin versant des Luys ci-annexé,

CONSIDÉRANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du syndicat pour l'exercice 2025 concernant le budget principal.

Ne prenant pas part au vote, Monsieur Jean-Jacques Dané, Président du syndicat, se retire

SUR QUOI, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ :

- 1 - adopte le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération,
- 2 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	12 589.19	932 882.06	945 471.25
Dépenses	9 288.92	926 497.62	935 786.54
Différences entre les titres et les mandats	3 300.27	6 384.44	9 684.71
Résultats antérieurs reportés	54 341.90	1 256 041.22	1 310 383.12
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	57 642.17	1 262 425.66	1 320 067.83

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Etienne LANSAMAN

Le Président de séance,
André POUBIAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.